



Mairie de Palaja

11570

Tel 04 68 79 62 15

POLICE MUNICIPALE

AUTORISATION D'EXECUTION

DE TRAVAUX DANS LE CIMETIERE

Vu la demande d'autorisation reçue en Mairie le.....
pour le compte de
M. ou Mme
demeurant à
pour la concession d'une durée de..... portant le n°..... concédée le
est autorisé à effectuer des travaux de :
Fouille - construction – reconstruction – rénovation – démolition (1)
Par (entrepreneur)..... à
inscrit à la Chambre des Métiers de sous le N°.....

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions en vigueur.

La présente autorisation devra être présentée au maire de la commune, ou à défaut, à l'agent de police municipale, avant l'ouverture du chantier.

La présente autorisation est valable 3 mois à compter de la date ci-dessous.

Le Maire,

Fait à CAZILHAC,

Le.....

(1) rayer la mention inutile